



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DEPARTEMENT  
SEINE - ET - MARNE

CANTON  
OZOIR-LA-FERRIERE

COMMUNE  
TOURNAN - EN - BRIE

**UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**  
**AFIN D'Y ORGANISER UN MARCHÉ MÉDIÉVAL**

Le Maire de la ville de Tournan-en-Brie,

**Vu** le Code General des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L.2212-2,

**Vu** le Code du commerce, notamment l'article L 310-2 modifié par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 - art 54, et l'article R310-8,

**Vu** l'occupation du domaine public communal en vue d'organiser un marché médiéval dans le centre-ville de Tournan-en Brie,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les échoppes seront installées rue de Paris et rue du Moulin, en vue d'y organiser un **marché médiéval**.

**Article 2 :** La présente autorisation est accordée à titre précaire et révoquée pour **la journée du samedi 24 juin 2023**.

**Article 3 :** Les utilisateurs s'engagent à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration, dégradation ou salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** Les utilisateurs devront respecter les emplacements qui leur sont réservés afin que les secours puissent intervenir le cas échéant.

**Article 5 :** Les panneaux de signalisation et les barrières Vauban nécessaires seront installés par les services techniques pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché aux extrémités de la manifestation et publié dans les conditions habituelles. L'arrêté sera affiché sur place 7 jours avant la date de la manifestation.

**Article 6 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Sous-préfecture de Torcy,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Tournan-en-Brie,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de corps des Sapeurs-Pompiers de Tournan-en-Brie,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'industrie de Melun,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'URSSAF à Melun,
- Monsieur le Directeur Départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,

Fait à Tournan-en-Brie, le **08 MARS 2023**



  
**Laurent Gautier**  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie